

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé :	Date 22.02.2016	Heure 9h18	Numéro 16.320	Département(s) DDTE
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Fabienne Montandon
Titre : Fauchage des talus routiers
Contenu : Question: le canton de Neuchâtel ne pratique-t-il pas un fauchage exagéré des talus routiers? Depuis quelques années, avec l'arrivée des machines à faucher et débroussailluses, nous voyons les talus de bord de routes fauchés tôt, voire très tôt au printemps, en été et même plus tard, c'est-à-dire 2 ou 3 fois par année. Cette pratique porte atteinte au maintien d'une bonne et grande biodiversité. En effet, lorsque le fauchage se fait avant la maturation et dispersion des graines, cela va diminuer et appauvrir la biodiversité du milieu, car les plantes dont les graines ne peuvent pas se propager, ne se reproduiront pas; ainsi, les talus actuellement refuges par exemple pour certaines orchidées, le lys Martagon et bien d'autres plantes, voient le nombre d'espèces de plantes diminuer, et par ricochet, la faune liée à cette flore, touchée et amoindrie. Pour ces raisons, ne serait-il pas plus approprié de faucher plus tard et moins souvent?
Réponse écrite demandée: <input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non

Champs en couleur = à remplir obligatoirement avant l'envoi

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) : Fabienne Montandon		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :